

RÉPARTITION DES MESURES DE RENTRÉE 2023 – 2ND DEGRÉ

1. Évolution des effectifs

Pour la rentrée 2023, les effectifs prévisionnels du 2nd degré sont en augmentation par rapport au constat 2022 (+ 1312). La situation est cependant différente entre les lycées et les collèges et entre départements. Les collèges devraient perdre 520 élèves à la rentrée 2023 avec une baisse concentrée sur la Seine-Saint-Denis (- 572) et le Val-de-Marne (- 311) ; la Seine-et-Marne devrait en revanche connaître une légère augmentation (+ 363). Les lycées devraient gagner 1832 élèves avec une forte augmentation sur la voie professionnelle (+ 1391) et plus mesurée sur la voie GT (+ 441).

Toutefois, compte tenu de l'écart aux prévisions constaté à cette rentrée, les évolutions d'effectifs de prévisions 2022 à prévisions 2023 font apparaître :

- une hausse importante sur les collèges (+ 1501) concentrée sur le Val-de-Marne (+ 660), puis la Seine-et-Marne (+ 488) et enfin la Seine-Saint-Denis (+ 353) ;
- une hausse importante en voie professionnelle (+ 1785) ;
- une légère baisse en voie GT (- 623).

	effectifs prév. RS22	effectif constat RS22	écart constat / prév. RS22	effectifs prév. RS23	écart eff. prév. RS23 / prév. RS22	répartition écart eff. prév. RS23 / prév. RS22
collèges 77	73 828	73 953	125	74 316	488	18%
collèges 93	77 537	78 462	925	77 890	353	13%
collèges 94	55 368	56 339	971	56 028	660	25%
total collèges	206 733	208 754	2 021	208 234	1 501	56%
voie pro	43 404	43 798	394	45 189	1 785	67%
voie GT	118 641	117 577	- 1 064	118 018	- 623	- 23%
ACADÉMIE	368 856	370 129	1 351	371 441	2 663	100%

2. Les mesures de rentrée 2023 (enseignants 2nd degré)

La répartition prévisionnelle entre supports stagiaires plein-temps et supports stagiaires mi-temps n'est pas modifiée par rapport à l'année dernière. Les mesures de rentrée sont donc équivalentes en ETP et en moyens d'enseignement.

Pour la rentrée 2023, l'académie a une dotation supplémentaire de **+ 70 ETP** répartis entre 60 ETP en HP et 10 ETP en HSA.

3. Répartition des mesures de rentrée 2023 (enseignants 2nd degré)

La répartition des mesures de rentrée 2023 dans le 2nd degré tient compte des éléments suivants :

- la hausse des effectifs prévisionnels en collège ;
- la forte hausse des effectifs prévisionnels en voie professionnelle ;
- la volonté de maintenir le H/E de manière homogène sur le territoire académique.

La répartition des mesures est la suivante :

	ETP en HP	ETP en HSA	total
collèges 77	9	0	9
collèges 93	4	0	4
collèges 94	18	0	18
total collèges	31	0	31
voie pro	35	10	45
voie GT	- 6	0	- 6
ACADÉMIE	60	0	70

Cette répartition permet d'accompagner la hausse des effectifs prévisionnels en collège et en voie professionnelle (respectivement + 31 ETP et + 45). Pour la voie générale et technologique, la diminution de 6 ETP est en lien avec la baisse des effectifs.

Cette répartition permet un quasi maintien du H/E global de l'académie :

	H/E prév. RS23	H/E prév. RS22	H/E prév. RS21
collèges 77	1,27	1,27	1,26
collèges 93	1,39	1,40	1,38
collèges 94	1,27	1,28	1,25
total collèges	1,32	1,32	1,31
voie pro	2,10	2,17	2,14
voie GT	1,47	1,46	1,46
ACADÉMIE	1,46	1,47	1,45

4. Les mesures de rentrée 2023 en personnels non enseignants

Pour la rentrée 2023, l'académie a une dotation supplémentaire de :

- + 6 ETP de personnels de direction ;
- + 10 ETP de personnels administratifs (sur le BOP 141) ;
- + 7 ETP en CPE ;

La répartition de ses mesures permettra de doter les 5 nouveaux EPLE (4 collèges et 1 lycée) qui vont ouvrir en septembre 2023. A savoir :

- lycée de Vincennes ;
- collège de Coubert ;
- collège de Charny ;
- collège de Moussy-le-Neuf ;
- collège d'Ivry/Seine.

5. Le calendrier de gestion

Pour rappel, la DHG allouée à un établissement est le résultat d'un processus d'échanges entre les services académiques et les EPLE. La notification initiale et sa transcription dans le Tableau de Répartition des Moyens (TRMD) constituent la première phase technique. Les mois de janvier et février donnent lieu à la poursuite d'un dialogue avec les établissements et à d'éventuels ajustements. Cela permet de figer mi-mars la situation des postes définitifs ainsi que la majorité des supports stagiaires, puis fin juin les postes provisoires et le solde des supports stagiaires. Ces échanges ont notamment lieu autour de la dotation liée à la structure (erreurs éventuelles, adaptations liées aux contraintes des locaux ou de répartition des effectifs, évolution des flux...) ou aux dotations d'accompagnement permettant la pérennisation de dispositifs spécifiques.

6. Le budget prévisionnel 2023

	BUDGET INITIAL 2022						
	effectifs prév. RS22	H/E	HP	HSA	IMP	Total	%HSA
collèges 77	73 828	1,27	84 313	8 317	1 436	94 066	8,8%
collèges 93	77 537	1,40	98 370	8 912	1 254	108 535	8,2%
collèges 94	55 368	1,28	63 993	5 640	1 213	70 846	8,0%
total collèges	206 733	1,32	246 676	22 869	3 902	273 447	8,4%
voie pro	43 404	2,17	80 817	11 884	1 550	94 252	12,6%
voie GT	118 641	1,46	148 531	23 070	2 120	173 721	13,3%
ACADÉMIE	368 778	1,47	476 024	57 823	7 572	541 419	10,7%

	BUDGET INITIAL 2023						
	effectifs prév. RS23	H/E	HP	HSA	IMP	Total	%HSA
collèges 77	74 316	1,27	84 472	8 317	1 436	94 225	8,8%
collèges 93	77 890	1,39	98 441	8 912	1 254	108 606	8,2%
collèges 94	56 028	1,27	64 311	5 640	1 213	71 164	7,9%
total collèges	208 234	1,32	247 224	22 869	3 902	273 995	8,3%
voie pro	45 189	2,10	81 436	12 061	1 550	95 047	12,7%
voie GT	118 018	1,47	148 425	23 070	2 120	173 615	13,3%
ACADÉMIE	371 441	1,46	477 085	58 000	7 572	542 657	10,7%